

Image not found or type unknown



Reprise de la caution apres resiliation du bail

Par **nitro33**, le **06/04/2010** à **13:03**

Bonjour,rnrnJe suis étudiant et j'ai loué un studio meublé en septembre 2009 et j'ai quitté les lieux en décembre 2009. Un changement de propriétaire a eu lieu au cours du mois de Décembre et a été repris par une agence immobilière, l'état des lieux de sortie a été fait en début février et n'a fait mention d'aucune remarque. Mon problème, 2 mois se sont écoulés et toujours pas de nouvelles pour ma caution. Je voudrais savoir qu'elles sont mes droits à ce sujet.rnrnJe tiens à vous remercier pour votre aide.